505 LM 17/1 212 (1938-1939) emplacement de 3 autorails de 500 à 600 CV par 4 autorails e Dietrich de 320 CV dans le programme de commandes d'auorails des exercices 1938-1939

Dépêche du M.T.I.

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. Réponse du M. des T.P. Passation du marché V.B. 77.25 3.11.38 C.D. 10. 1.39 30 V 16. 1.39 3. 2.39

PARIS le 3 février 1939

Direction des Chemins de fer et des Transports.

5ème Bureau

Matériel roulant

Nº 366 396

LE MINISTRE

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la SNCF

Ultérieurement, par lettre du 16 janvier 1939, répondant à la dépêche ministérielle du 3 novembre 1938, vous m'avez fait connaître qu'il vous paraissait possible de remplacer sans modification sensible de la dépense, 3 des 17 autorails de 500 à 600 CV prévus à votre lettre du 26 novembre, par 4 autorails de Diétrich du type 320 CV couplables et vous m'avez proposé de substituer au programme exposé dans cette lettre, le suivant:

I4 autorails de 500 à 600 CV

5 -" de Dietrich à gazogène

4 - de Dietrich 320 CV

2 - Renault type ABJ

6 - Michelin à 96 places.

Ce programme réduit, qui ne retient, pour 1939, qu'une partie des commandes prévues l'an dernier, me parait tenir un compte suffisant de la réduction importante des services d'autorails qui résulte des mesures de coordination et de suppression de trains.

Je vous autorise, en conséquence, à soumettre à la Commission des Marchés les projets de contrats relatifs à la fourniture des engins dont le constructeur est dès maintenant désigné, savoir:

44autorails de Dietrich 320 CV

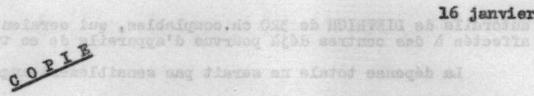
Je vous invite ,d'autre part, à me présenter un projet régulier en vue de l'imputation, au compte d'établissement, de la dépense d'acquisition des autorails à commander en 1939 et des pièces de rechange correspondantes.

Le Ministre des Travaux Publics,

Signé: DE MONZIE

as pieres ing ,meidalguop.no OSE ob HOISTRIG as

16 janvier 1939.



Monsieur le Ministre.

- 14 muscraffe de 5 à 500 ch. (au lieu de 17).

Par votre lettredu 3 novembre 1938, vous avez bien voulu appeler mon attention sur les difficultés graves que pourrait causer à la Société de DIETRICH & Cie à REICHSHOFFEN le ralentissement des commandes de la Société Nationale.

Nous nous sommes efforcés de tenir compte de la situation particulière de la Société de DIETRICH dans l'étude de la répartition des travaux de construction ou de répara-tions maintenus à l'Industrie Privée.

> En ce qui concerne les travaux d'entretien, nous comptons continuer à lui confier des réparations de wagons dans les limites prévues au contrat actuel.

> > En ce qui concerne les travaux de constructions, nous envisageons les commandes ci-après :

- Un marché de 105 appareils de voie doit être soumis prochainement à la Commission des Marchés :
- 2 autorails 320 ch., type monocoque, approuvés par décision ministérielle du 16 novembre 1937 et rappelés dans votre lettre, font également l'objet d'un marché en préparation :
- 50 couplages de wagons à ballast (couplages Talbot) ont été prévus au budget de 1939 pour la Société de DIETRICH.

Enfin, le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939 que je vous ai soumis par ma lettre du 29 novembre 1938, prévoit l'attribution, à la Société de DIETRICH, de 5 autorails de 300 ch. à gazogène et la consultation de cette Société concurremment à d'autres constructeurs pour la fourniture d'autorails de 5 à 600 ch.

Mais, pour tenir compte du désir formulé par votre lettre du 3 novembre, nous avons revu notre programme avec le souci d'augmenter l'importance des travaux confiés à la Société de DIETRICH.

Il nous a paru possible de remplacer 3 des 17 autorails de 5 à 600 ch. prévus dans ma lettre du 29 novembre par 4

Monsieur le Ministre des Travaux Publics 244, Boulevard Saint-Germain PARIS

autorails de DIETRICH de 320 ch.couplables, qui seraient affectés à des centres déjà pourvus d'appareils de ce type.

La dépense totale ne serait pas sensiblement augmentée.

Le programme que je vous ai soumis dans ma lettre du 29 novembre serait alors remplacé par le suivant :

- 14 autorails de 5 à 600 ch. (au lieu de 17),
- 9 autorails de DIETRICH de 300 ch., dont 5 à gazogène,
- 2 autorails Renault , type ABJ . stancing an
 - 6 autorails Michelin 96 places.

shuda'i maab Rolas J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous renouveler l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration

endifortisaco es xusveri sel errecaco lup eo es Signé: GUINAND.

Fb.1.12

-org almost ord tion ofer the allegance and the same of -: abdotall mon no les como af à despartado

nous envisageons les cormandes el-envês :

- 2 suferella 320 ch., Jose concocque, approbvée car édeleton athirdricalle du lo novembre 1997 et reppelée dans votre

ine (fedfer sevelaces) feelice is encouse of espaiguos of the proving an budget do 1950 pour la Societé de Branchen.

Enits, is programme de commandes d'entorella des 29 rovembre 1574, provoit l'attribution, à la conidté de Blanklou, de 5 autorails de 700 oh. à emogème et le comequ-tation de cette focieté concurrement à d'autres cometruoteurs

as coo A & so allegorusts equipment al apog

being pour tent coupte du deals commis pour votre lowing du l'accepted, acus avana revu actre erogramme avec ie somei d'adguerter l'importance des traveux confids à la

.HOLSTRIE as atalogs afferding VI and I remainment ob eldieson wing a agon II.

de 5 à 200 ch. metvue dune ce lattre du 29 novembre cer 4

PASSES BORROWS DELINE-Cornelin

Formula de la destrucción de 100 à 500 chi par 1 autoración de Clari de la Creation de Company de C

le Comité approuve le projet qui lui est soumis.

the perspectation of the persp

consecute of hear beginning months of the beautiful the second of the second

THE RESERVED AS STATE OF THE ST

AND THE REPORT OF A STREET ASSOCIATION OF THE STREET

A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O

- The property was a country of the property of

In the Paris of the state of the same of t

MANAGER OF THE PROPERTY OF A STATE OF THE PARTY OF THE PA

-=-==

QUESTION V - Projets -

1°) Remplacement de 3 autorails de 500 à 600 ch. par 4 autorails de Dietrich de 320 ch. dans le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939.

Le Comité approuve le projet qui lui est soumis.

Stew p30

1

M. SURLEAU. - Le programme de commandes d'autorails des exercices 1938 - 1939 prévoyait la construction de 3 autorails de 560 à 500 ch. A la suite d'une revision générale de nos bescins, nous avons reconnu qu'il setait possible d'utiliser, sur la Région Est, 4 nouveaux autorails de Dietrich de 320 ch. coupables qui seraient substitués aux 3 autorails de 500 à 600 ch. prévus dans le programme initial, la dépense n'en serait pas sensiblement modifiée.

E. LE PRESIDENT. - Ces derniers autorails n'avaientils pas été commandés ?

M. BURLEAU .- Non

M. GRINFRET.- Cette substitution présente-t-elle un intérêt pour le fournisseur ?

M. SURLEAU. - C'est pour la Société Nationale qu'elle en présente un. Il a'agit d'un type d'autorail dont nous avons besoin.

M. GRIMPRET. - La note indique que ce remplacement permettrait de donner satisfaction au fournisseur. Il y a là quelque chose qui m'échappet on remplace 3 autorails de 500 ch. par 4 autorails de 320 ch. Quel avantage le fournisseur en retire-t-il ?

M. SURLEAU. - Les autorails à 500 ch. primitivement type donc prévus étaient du/" Standard " et n'auraient/pas été commandés à la Société de Dietrich. La note n'est pas très claire sur ce point.

M. GRIEPRET .- Alors, je comprends.

M. BOUFFANDEAU.- Ce qui rend la note obscure, c'est qu'on commence par y parler d'autorails à gazogène, dont il n'est pas question.

je voudrais bien savoir où en est notre commande.

M. SURLEAU. Il y a deux autorails de ce type en service.

M. AE PRESIDENT. - Cinq autorails à gazogène devaient âtre commandés depuis plusieurs mois. On me dit toujours encore que le sinistre n'a pas/approuvé le programme.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT SUPPLEART.-

N. LE PRESIDENT. - Il est un peu surprenant que l'affaire tarde tant. Nous pourrions attendre, pour donner satisfaction au Ministre, qu'il ait approuvé notre programme.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT SUPPLEANT.- Il est difficile au Ministre d'approuver un programme dont il seit qu'il va être modifié.

M. LE PRESIDENT .- Ce retard laisse supposer que nous faisons de l'obstruction et que nous nous refusens

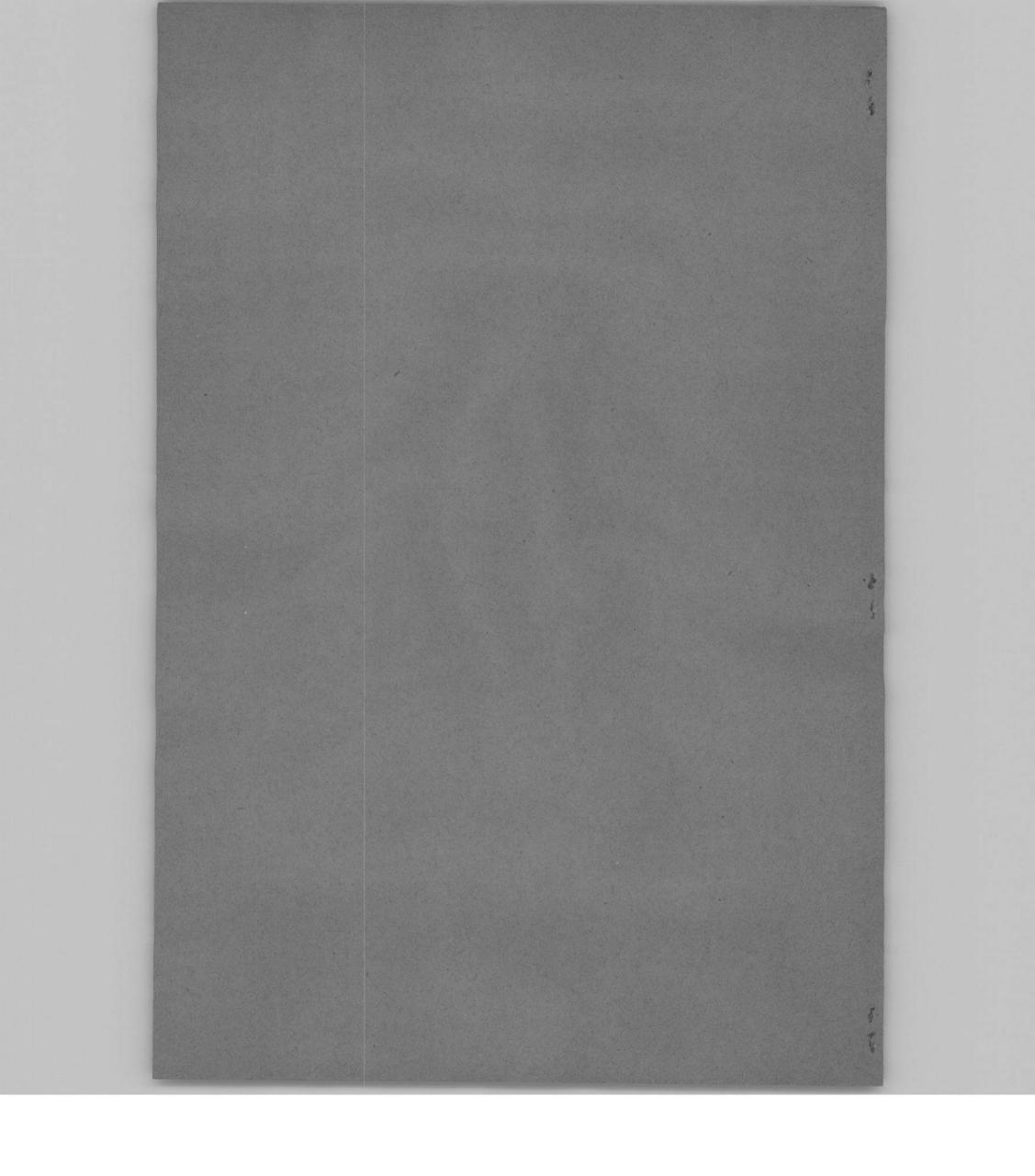
à faire construire des autorails à gasogène, alors que la Défense Nationale est particulièrement intéressée en la matière.

faudrait pas retarder l'ensemble des commandes à passer à la Société de Dietrich. Le Ministre est d'ailleure prêt à approuver le projet de commande des 5 autorails à gazogène.

M. GRIMPHET. Il est question actuellement de modifier un programme qui n'est pas encore approuvé, cela est regrettable. Il serait plus logique d'approuver d'abord le premier programme et d'examiner par la suite hes modifications à apporter à ce programme.

M. LE PRESIDENT. - Je n'y vois pas d'inconvénient, mais j'insiste amprès de vous sur la nécessité de donner l'approbation définitive sans délai. Si les autorails à gezogène sont d'un emploi plus économique, nous avons intérêt à les commander le plus tôt possible.

Sous le bénéfice de cette observation, la proposition est adoptée.



Comité de Direction

Séance du mardi 10 janvier 1939

V - Projets

1°) Remplacement de 3 autorails de 500 à 600 ch. par 4 autorails de Dietrich de 320 ch. dans le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939.

Rigen teenle enge . Moenos Por hours I wat promit al m gra feneral meson for ! are feegle a cuts Ly color hatandas in eners date a cuts ents. Dutich pagos Shodendi. In a realman of a your by our now they wire Dur fer um n gon age was on face on prose an opeter maroni Pu be paramon alow, a my alguerbe Chrim Two have a more of free As hords or complether - bondereury

COMITÉ DE DIRECTION du 10 JAN 1939 193 (Question N° V

Société Nationale des Chemins de fer français.

28 décembre 1938.

REMPLACEMENT DE 3 AUTORAILS DE 500 à 600 ch PAR 4 AUTORAILS DE DIETRICH DE 320 ch DANS LE PROGRAMME DE COMMANDES D'AUTORAILS DES EXERCICES 1938-1939

M. le Ministre des Travaux Publics a appelé l'attention de la S.N.C.F. sur les difficultés graves que risquait de causer à la Société de DIETRICH & Cie, à Reichshoffen, le ralentissement des commandes de la Société Nationale.

Le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939, soumis au Ministre le 29 novembre 1938, prévoyait l'attribution à la Société de DIETRICH de 5 autorails de 300 ch à gazogènes pour les centres de Rennes et de Vitry-le-François.

Depuis l'envoi au Ministre de ce document, un programme de regroupement des autorails existants et des autorails à construire a été élaboré, dans le dessein de réunir les autorails de même type ou de types voisins, et de faciliter ainsi la formation du personnel et l'entretien.

En établissant ce programme, qui prévoit en particulier l'affectation des autorails de DIETRICH à la Région de l'Est et au centre de Besançon, la possibilité a été reconnue d'utiliser sur la Région de l'Est 4 nouveaux autorails de DIETRICH de 320 ch couplables, en remplacement de 3 autorails de 500 à 600 ch.

Le remplacement, dans le programme de commandes d'autorails des exercices 1938-1939, de 3 autorails de 500 à 600 ch par 4 autorails de DIETRICH de 320 ch, ne modifierait pas sensiblement la dépense correspondante et permettrait de donner satisfaction au souci exprimé par le Ministre quant à l'alimentation en travail des ateliers de DIETRICH, à Reichshoffen.

Si le Comité de Direction veut bien en approuver le principe, une réponse conforme sera adressée à M.le Ministre des Travaux Publics.

MINISTERE des TRAVAUX PUBLICS

PARIS. le 3 novembre 1938

"formalités d'établissement du contrat Direction Générale des Chemins de fer matos sanguell seb molestamoo al et des Transports. Le programme de construction

LE MINISTRE

5ème Bureau Bureau

gylimitho nolako

à Monsieur le Président du Conseil d'Administra-MR - 30.400 tion de la Société Nationale des Chemins -Algmon atnemenglesner seb rimund em eb . 8501 de fer.

Mon attention vient d'être appelée d'une façon toute spéciale sur la situation difficile dans laquelle les usines de la Société "de Diétrich et Cie" à Reichshoffen risquent de se trouver à bref délai, du fait du ralentissement sensible des commandes que la Société Nationale passe à ces établissements (travaux de réparation de matériel roulant et constructions d'automotrices à moteurs thermiques).

Etant donné leur situation géographique, ces usines ne sont pas susceptibles de trouver dans les commandes de défense nationale une activité de remplacement. Je dois, par ailleurs, attacher une importance particulière aux difficultés d'ordre social qu'une grave extension du chômage serait susceptible de produire dans les départements recouvrés. J'appelle donc particulièrement votre attention sur cette affaire.

En ce qui concerne plus spécialement les automotrices, la construction, par les usines de Diétrich, de deux automotrices de 320 CV, type "monocoque" a été approuvée par décision Ministérielle du 16 novembre 1937. Cette commande ne serait pas encore passée. Il serait désirable que les

formalités d'établissement du contrat et de présentation à la Commission des Marchés soient achevées à bref délai.

Le programme de constructions d'automotrices de 1938 comporte en particulier II automotrices de Diétrich. Avant de statuer sur ce programme, je vous ai demandé, le 30 septembre 1938, de me fournir des renseignements complémentaires sur l'utilisation des autorails libérés par les mesures de réduction de parcours et de coordination. J'attacherais du prix à recevoir, dans le plus court délai, votre réponse à ce sujet, afin de prendre une décision définitive.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Pour le Ministre et par autorisation Le Conseiller d'Etat Directeur Général des Chemins de fer et des Transports.

senteu eso . supingargosg nolleutie Tuel Signé : CLAUDON.

sh sehnemmon sel anab revuort en seldituepaus asy fuos en défense nationale une activité de remplacement. Je dois. our ellieurs, stacher une importance particulière aux difertoultes d'ordre social qu'une grave extension du chômage sersit susceptible de produire dans les départements recou-Tue notinetts ertov idemerationities once elleggib . serv cette affaire. En ce qui concerne vlue apécialement les automotrices,

erfeinieba's Lie

la construction, par les baines de Dietrion. de deux automotrices de 520 dV. type "monucoque" a été approuvée par déciaton Ministerielle du 16 novembre 1937. Cette commande ne

sel sup eldarisèb fieres II . obsess ercone seg fieres